

PREREQUIS

Aucun, formation accessible à toutes personnes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, les DRH, RRH ou toute personne habilitée du service Ressources Humaines, responsable paie.

DUREE

1 jour (7h00).

TARIF

Inter entreprise :

450 €HT/participant/jour

(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation).

Intra entreprise :

1200€ HT/jour

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription par mail ou par téléphone.

L'accès à la formation est possible dans un délai d'un mois après contractualisation.

Renseignements

Entreprendre Conseil

1 avenue Gustave Gailly
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32

contact@entreprendreconseil.com

Intervenant

Juriste

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Nommer les nouveautés et évolutions issues de la CCNM en matière de rémunération, de prime d'ancienneté et majorations spécifiques
- Illustrer les principes, les modalités d'application et l'assiette de comparaison des SMH, ainsi que les règles spécifiques applicables aux alternants.
- Appliquer les règles de mise en place et de calcul de la nouvelle prime d'ancienneté ainsi que son complément.
- Appliquer les indemnités, majorations et contreparties prévues en fonction de l'organisation du travail (panier, habillage, astreintes, nuit, dimanche, jours fériés, travail en équipe).
- Expliquer les garanties de rémunération prévues par la convention collective de la métallurgie et leur articulation dans la gestion des salaires.
- Lister et utiliser les dispositions spécifiques prévues par les accords territoriaux en vigueur en Champagne-Ardenne.

METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques et méthodologiques, éclairés des expériences du formateur et des participants.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires (ressources documentaires).
- Questions - réponses.
- Formation en présentiel ou en distanciel.

MODALITES D'EVALUATION

Quiz.

ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre "Guide Handicap et formation".

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

VALIDATION

PROGRAMME

Les salaires minima hiérarchiques (SMH)

- Principes
- Application des SMH
- Assiette de comparaison des SMH
- Focus sur les alternants

Objectif : Illustrer les principes, les modalités d'application et l'assiette de comparaison des SMH, ainsi que les règles spécifiques applicables aux alternants.

La prime d'ancienneté

- Préparation de la nouvelle prime d'ancienneté
- Présentation du complément de la prime d'ancienneté

Objectif : Appliquer les règles de mise en place et de calcul de la nouvelle prime d'ancienneté ainsi que son complément.

Les majorations et contreparties spécifiques liées à l'organisation du travail

- L'indemnité de panier
- Les temps d'habillage et de déshabillage
- Les astreintes
- Contreparties à certaines organisations du travail (nuit, dimanche, jours fériés, travail en équipe)

Objectif : Appliquer les indemnités, majorations et contreparties prévues en fonction de l'organisation du travail (panier, habillage, astreintes, nuit, dimanche, jours fériés, travail en équipe).

Les garanties de la CCNM

- La garantie de l'article 69 Classement
- La garantie conventionnelle individuelle de rémunération (GCIR)
- L'articulation des garanties de la CCNM

Objectif : Expliquer les garanties de rémunération prévues par la convention collective de la métallurgie et leur articulation dans la gestion des salaires.

Les dispositions des accords autonomes en vigueur en Champagne-Ardenne

- La prime vacances des Ardennes
- L'indemnité d'éloignements dans les Ardennes et dans l'Aube
- Le paiement d'une journée de fête locale dans la Haute-Marne

Objectif : Lister et utiliser les dispositions spécifiques prévues par les accords territoriaux en vigueur en Champagne-Ardenne.

Évaluation & clôture de la formation